

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-725

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2019-725

Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte rendu financier et d'activités année 2018 et avenant n°2 au Traité de concession entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale la Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole pour l'aménagement de Libération Centre-ville au Bouscat - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cadre juridique d'intervention

Par délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, le Conseil de communauté a approuvé :

- l'opération d'aménagement « Libération Centre-ville »,
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab),
- le dispositif d'avance de trésorerie,
- la participation communautaire prévisionnelle.

Le Traité de concession « Le Bouscat – Libération Centre-ville » a été notifié à l'aménageur le 15 décembre 2014 pour une durée de 6 ans.

Lors de l'approbation du Compte rendu financier et d'activités (CRFA) 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a également approuvé le 25 janvier 2019 l'avenant n°1 au Traité de concession qui avait pour objet :

- de préciser que les avances inter-opérations ne seront pas rémunérées,
- de créer une ligne de dépenses : « participation à l'enfouissement des lignes aériennes » et de déduire d'un montant équivalent les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fab.

Le présent CRFA s'accompagne d'un avenant n°2 au Traité de concession qui a pour objet :

- de prolonger d'une année la durée de la concession d'aménagement,
- d'augmenter la participation financière de Bordeaux Métropole de 200 000 € HT
- de préciser que les trésoreries seront fusionnées sur un compte bancaire unique.

Le Traité de concession a été initialement notifié pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 15 décembre 2020. Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche de l'opération de la SCI Cœur du Bouscat, soit au 3^e trimestre 2020 et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux, il est proposé de prolonger la durée de la concession d'une année.

Pour rappel, cette opération se réalise hors procédure de Zone d'aménagement concerté (ZAC), dans le respect du droit commun des divisions foncières.

Une participation au financement du programme des équipements publics est convenue entre Bordeaux Métropole et les opérateurs via des conventions de Projet urbain partenarial (PUP) prévues à l'article L. 332-11-3 du Code de l'urbanisme.

La convention de PUP liant la Métropole et la Société civile immobilière (SCI) Cœur du Bouscat a été approuvée par le Conseil de communauté le 31 octobre 2014 et signée le 16 février 2015.

La convention de PUP liant la Métropole et Gironde Habitat, dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf de 34 logements, a été approuvée par le Conseil de métropole le 27 novembre 2015 et signée en décembre 2015.

1 - Actions menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

1.1 - Procédures administratives

Sans objet

1.2 - Etudes

Aucune étude, hors maîtrise d'œuvre (cf article 2.5), n'a été nécessaire en 2018.

1.3 - Acquisitions foncières

La Fab a acquis le 21 décembre 2018 les emprises nécessaires à la réalisation des espaces publics à la SCI Cœur du Bouscat pour un montant de 401 954 € HT.

1.4 - Mise en état des sols

Aucune intervention de mise en état des sols sous maîtrise d'ouvrage de la Fab n'a été nécessaire en 2018.

1.5 - Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

La Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole) a notifié les 4 marchés de travaux :

- lot 1 : Voirie réseaux divers (VRD) aux entreprises Eiffage Route et Sols Aquitaine, le 26 avril 2018,
- lot 2 : éclairage public à l'entreprise Sobeca, le 22 mars 2018,
- lot 3 : aménagements paysagers à l'entreprise Antoine Espaces Verts, le 22 mars 2018,
- ainsi que le marché de fontainerie à l'entreprise Belle Environnement, le 21 mars 2018.

Suite à la période de préparation, les travaux ont démarré le 27 août 2018 en forte coactivité avec les chantiers de construction de la SCI Cœur du Bouscat, de Gironde Habitat et des travaux de réalisation de la ligne D du tramway avenue de la Libération.

Au 31 décembre 2018, les travaux d'assainissement sont réalisés à environ 50%, et les travaux de terrassement et de réseaux divers ont avancé majoritairement sur les secteurs prioritaires en termes de livraison, soit la rue Casteja, les venelles de la phase 1 et le Petit espace métropolitain (PEM).

La Société de l'assainissement de Bordeaux (SGAC) est également intervenue pour le compte de la Fab pour les raccordements d'eaux pluviales et eaux usées avenue du 8 mai 45.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, la Fab est accompagnée :

- du groupement de maîtrise d'œuvre Base, Suez consulting et Les éclaireurs pour la réalisation des espaces publics,
- du fontainier BLD Waterdesign pour la réalisation de la fontaine,
- de Forsec coordonnateur SPS (marché notifié le 22 janvier 2018),
- et Artelia, Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) inter chantiers.

1.6 - Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

Aucune action de commercialisation n'a été nécessaire en 2018.

1.7 - Communication / information

Aucune action de communication ou d'information sous maîtrise d'ouvrage de la Fab n'a été nécessaire en 2018.

1.8 - Actions de l'année 2018 comparées aux prévisions du CRFA 2017

En conclusion, les réalisations sont conformes aux prévisions. L'ensemble des actions prévues au CRFA 2017 ont pu être mises en œuvre sur l'année.

2 - Analyse financière

2.1 - Etat des dépenses et des recettes réglées au cours de l'année 2018

Les dépenses pour l'année 2018 correspondent à :

Foncier : acquisition des emprises des espaces publics à la SCI Cœur du Bouscat.

Travaux infrastructures et honoraires techniques : travaux de VRD et de concessionnaires réseaux (SGAC) et honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics (Assistance aux contrats de travaux (ACT)), de maîtrise d'œuvre de fontainerie (ACT), d'OPC inter chantiers et de Coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS).

Aménageur : rémunération forfaitaire annuelle,

Frais divers : Frais de gestion bancaire,

Ces dépenses s'élèvent à 1 354 639 € TTC.

Les recettes pour l'année 2018 correspondent à :

La participation financière du concédant.

Les produits financiers dus à une trésorerie positive.

Ces recettes s'élèvent à 1 550 277 € TTC.

2.2 - Participation du concédant

La somme de 1 545 526 € correspondant à la participation du concédant au titre de l'année 2017 a été perçue en 2018.

L'appel de fonds de la participation du concédant d'un montant de 1 786 375 € TTC au titre de l'année 2018 a été effectué. La somme n'a pas été versée au 31 décembre 2018.

Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche de l'opération de la SCI Cœur du Bouscat, soit au 3^{ème} trimestre 2020 et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux, il est proposé de prolonger la durée de la concession d'une année.

De plus, le montant prévisionnel des travaux est légèrement réévalué essentiellement afin d'intégrer :

- des coûts supplémentaires dus à la complexité du chantier : forte co-activité avec les chantiers de construction et du tramway,
- et la révision des prix. Il avait, en effet, été convenu que le bilan financier initial était estimé par le concédant et le concessionnaire en euros valeur 2014 sans prise en compte de l'actualisation des coûts.

L'ensemble des cessions de charges foncières étant soldé, les recettes prévisionnelles de l'opération sont les participations financières de Bordeaux Métropole uniquement. Par conséquent, afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 200 000 euros HT.

Le rythme de versement de la participation est inchangé pour les années 2019 et 2020 :

En € TTC :

2019 : 2 016 830 € + 1 786 375 € (au titre de l'année 2018 versée en 2019), soit 3 803 205 € au bilan,

2020 : 446 386 €,

2021 : 240 000 €.

Pour rappel, ces versements correspondent, en grande partie, au reversement des participations perçues par Bordeaux Métropole au titre des conventions de PUP dont le montant global est renseigné en annexe sur le bilan consolidé Bordeaux Métropole.

2.3 - Trésorerie prévisionnelle et mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie

Au 31 décembre 2018, la trésorerie présente un solde positif de 819 950 € TTC.

Conformément à la convention d'avance de trésorerie, le concédant a versé une avance de 299 500 € en 2014. L'échéancier de remboursement de cette avance n'est pas modifié. Aucun emprunt bancaire n'est prévu à ce jour.

Conformément à l'article 13.6 du Traité de concession, le concessionnaire pourra effectuer des mouvements de trésorerie entre les différentes opérations concédées par la Métropole dans l'intérêt de chaque opération. La trésorerie positive pourra être utilisée au profit d'autres opérations. Ainsi, à compter de 2019 du fait de la fongibilité des trésoreries, l'excédent de trésorerie à hauteur de 1 441 920 € en 2019, couvrira les besoins éventuels d'autres opérations concédées.

2.4 - Evolution du bilan prévisionnel – commentaires des principaux écarts

Le détail des écarts est commenté en annexe.

La variation totale des dépenses et recettes entre le CRFA 2017 et celui de 2018 s'élève à + 204 750 € HT.

Cela correspond à une augmentation du coût prévisionnel des travaux de Voirie réseaux divers (VRD) et à une augmentation de la rémunération de l'aménageur (prolongation de la concession d'une année).

3 - Avenant au Traité de concession

Ce Traité de concession doit faire l'objet d'un avenant entre Bordeaux Métropole et la Fabrique de Bordeaux Métropole (la Fab) sur 3 points :

3.1 - Prolongation d'une année de la durée de la concession d'aménagement

Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche des chantiers de construction, et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux d'aménagement des espaces publics, il apparaît nécessaire de proroger la durée de la concession d'une année.

3.2 - Augmentation de la participation financière de Bordeaux Métropole de 200 000 € HT

Afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération, conformément à l'article 13.3.3 du Traité de concession, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 200 000 euros HT au regard d'une part de la révision de la rémunération de l'aménageur et d'autre part d'une réévaluation du montant prévisionnel des travaux.

3.3 - Les trésoreries seront fusionnées sur un compte bancaire unique

Pour permettre la gestion des trésoreries fusionnées sur un compte bancaire unique, il est nécessaire d'amender l'article 13.6 du Traité de concession.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-4, L300-5, et L311-1 et suivants,

VU la délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé :

- l'opération d'aménagement « Libération Centre-ville »
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab
- le dispositif d'avance de trésorerie
- la participation communautaire prévisionnelle

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la décision prise par le Conseil communautaire dans sa délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014 de présenter chaque année un compte rendu de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que l'article 14 du Traité de concession prévoit que l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à Bordeaux Métropole un compte rendu financier et opérationnel soumis à l'approbation du Conseil métropolitain,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le compte rendu annuel financier et d'activités 2018 du projet « Libération Centre-ville » au Bouscat,

Article 2 :

d'assurer le financement au titre du budget principal - chapitre 23 – article 238 – fonction 515,

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Traité de concession ci-joint ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 :

de laisser inchangées les autres clauses du Traité de Concession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	--

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2018

PLAN DE TRESORERIE ACTUALISE

exprimé en €

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
ETUDES	-	-	-
FONCIER	670 080	83 141	753 222
travaux	65 554	13 111	78 665
honoraires	6 270	1 254	7 524
aléas	-	-	-
MISE EN ETAT DES SOLS	71 824	14 365	86 189
PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES	83 200	-	83 200
travaux	4 619 772	923 364	5 543 136
honoraires	507 047	101 409	608 457
aléas	-	-	-
TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	5 126 819	1 024 773	6 151 592
AMENAGEUR	448 000	-	448 000
divers	23 490	325	23 815
impôts fonciers	14 624	-	14 624
assurances	-	-	-
FRAIS DIVERS	38 114	325	38 439
TVA à reverser		112 002	112 002
TOTAL DEPENSES	6 438 038	1 234 606	7 672 644

RECETTES

CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	350 000	19 250	369 250
PARTICIPATION BM AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	6 076 780	1 215 356	7 292 136
PRODUITS FINANCIERS	11 058		11 058
AUTRES RECETTES	200		200
TOTAL RECETTES	6 438 038	1 234 606	7 672 644

SOLDE	0	-	0	0
-------	---	---	---	---

Solde cumulé

Avance de trésorerie BM

Avance inter opérations

Trésorerie

Réglié			Prévisionnel		
cumulé au 31/12/2017	2018	cumulé au 31/12/2018	2019	2020	2021
-		-			
260 991	492 231	753 222	-	-	-
78 665	-	78 665			
7 524	-	7 524			
-	-	-			
86 189		86 189	-	-	-
			83 200		
350 467	451 640	802 107	3 000 000	1 291 963	449 066
220 332	106 600	326 932	140 762	140 762	
-	-	-	-	-	-
570 799	558 240	1 129 039	3 140 762	1 432 725	449 066
194 753	64 000	258 753	64 000	64 000	61 247
5 465	1 286	6 751	5 688	5 688	5 688
-			5 000	5 000	4 624
-					
5 465	1 286	6 751	10 688	10 688	10 312
135 497	238 883	374 380	- 63 143	- 164 353	- 34 882
1 253 693	1 354 639	2 608 333	3 235 508	1 343 061	485 743
369 250		369 250	-	-	-
1 257 021	1 545 526	2 802 547	3 803 205	446 385	240 000
6 307	4 751	11 058			
200	-	200			
1 632 778	1 550 277	3 183 055	3 803 205	446 385	240 000
379 085	195 638	574 722	567 697	- 896 676	- 245 743
667 391		574 722	1 142 420	245 744	0
299 500				- 299 500	-
	- 54 272		54 272		
678 585	141 365	819 950	1 441 920	245 744	0

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2018

exprimé en €

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

	CRFA 2017			CRFA 2018			Ecarts	Commentaires
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	
DEPENSES								
ETUDES	0	0	0	0	0	0	0	
FONCIER	694 186	89 795	783 981	670 080	83 141	753 222	-24 106	ajusté aux frais réels
travaux	65 554	13 111	78 665	65 554	13 111	78 665	0	
honoraires	6 270	1 254	7 524	6 270	1 254	7 524	0	
aléas	0	0	0	0	0	0	0	
MISE EN ETAT DES SOLS	71 824	14 365	86 189	71 824	14 365	86 189	0	
PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES	83 200	0	83 200	83 200	0	83 200	0	
travaux	4 177 314	834 872	5 012 186	4 619 772	923 364	5 543 136	442 458	révisions non prévus dans le bilan initial, couts supplémentaires dus à la complexité du chantier
honoraires	436 414	87 283	523 696	507 047	101 409	608 457	70 633	augmentation du cout prévisionnel, notamment du suivi OPC
aléas	298 236	59 647	357 883	0	0	0	-298 236	montant basculé dans les lignes travaux et honoraires
TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	4 911 964	981 802	5 893 766	5 126 819	1 024 773	6 151 592	214 856	
AMENAGEUR	384 000	0	384 000	448 000	0	448 000	64 000	conformément à l'avenant n°2 à la concession: une année de prolongation
divers	23 490	325	23 815	23 490	325	23 815	0	
impôts fonciers	14 624	0	14 624	14 624	0	14 624	0	
assurances	50 000	0	50 000	0	0	0	-50 000	pas de frais à imputer à l'opération, montant basculé dans la ligne travaux
FRAIS DIVERS	88 114	325	88 439	38 114	325	38 439	-50 000	
TVA à reverser	0	108 320	108 320	0	112 002	112 002	0	
TOTAL DEPENSES	6 233 288	1 194 606	7 427 894	6 438 038	1 234 606	7 672 644	204 750	
RECETTES								
CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	350 000	19 250	369 250	350 000	19 250	369 250	0	
PARTICIPATION BM AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	5 876 780	1 175 356	7 052 136	6 076 780	1 215 356	7 292 136	200 000	augmentation due à la révision du cout des travaux et à la prolongation de la concession
PRODUITS FINANCIERS	6 307	0	6 307	11 058	0	11 058	4 750	nouvelle recette financière due à une trésorerie positive, n'était pas quantifiée au CRFA 2017
AUTRES RECETTES	200	0	200	200	0	200	0	
TOTAL RECETTES	6 233 288	1 194 606	7 427 894	6 438 038	1 234 606	7 672 644	204 750	
SOLDE	0	-0	-0	0	-0	0	0	

BILAN CONSOLIDE POUR BORDEAUX METROPOLE

DEPENSES	€ HT	TVA	€ TTC	RECETTES	€ HT	TVA	€ TTC
Participation Bordeaux Métropole à la concession d'aménagement affectée aux équipements publics	6 076 780	1 215 356	7 292 136	Participations constructeurs dans le cadre de PUP	3 654 275		3 654 275
fonds de concours à la Ville au titre de la convention commune BM	64 327		64 327	Participation communale au titre des équipements publics de compétence communale (convention)	739 844	147 969	887 813
reversement à la Ville de la participation PUP aux équipements communaux	407 728		407 728	participation de l'opération d'aménagement à l'enfouissement des lignes aériennes	83 200		83 200
enfouissement des lignes aériennes	70 200	13 000	83 200				
TOTAL DEPENSES	6 619 035	1 228 356	7 847 391	TOTAL RECETTES	4 477 319	147 969	4 625 288
Reste à charge Bordeaux Métropole			3 222 103				

CRFA 2018 Le Bouscat Libération centre-ville

Suivi heures insertion

Type de marchés	Marchés par lots	Entreprises attributaires	Durée des marchés	MONTANT (HT)	Heures insertion	
					prévues	réalisées
TRAVAUX	Lot 1 VRD	Eiffage route	24 mois	2 370 000,00	1 500	(en cours)
TRAVAUX	LOT 2 Eclairage	Sobeca	24 mois	287 733,92	120	(en cours)
TRAVAUX	LOT 3 Aménagements paysagers	Antoine espaces verts	24 mois	461 540,81	600	(en cours)

Le Bouscat – Libération Centre-ville

Avenant n°2 au Traité de concession d'aménagement entre Bordeaux Métropole et la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole pour l'aménagement de Libération Centre-ville au Bouscat

Entre :

Bordeaux Métropole,
représentée par son Président, Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° du , domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex,

d'une part,

et

La Fabrique de Bordeaux Métropole (LA FAB) représentée par son Directeur général délégué Monsieur Jérôme Goze, autorisé par le Conseil d'Administration en date du
et désignée ci-après la société,

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Bordeaux Métropole a décidé, par délibération en date du 31 octobre 2014, la désignation de la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole en qualité de Concessionnaire d'aménagement afin de lui concéder la réalisation de l'opération d'aménagement Libération Centre-ville au Bouscat, dans le cadre d'une concession d'aménagement, en application des dispositions des articles L.300-4, L.300-5 et L.300-5-2 du Code de l'urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants et de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 1

Le Traité de concession de l'opération d'aménagement Libération Centre-ville au Bouscat a été notifié à La Fabrique de Bordeaux Métropole le 14 décembre 2014 pour une durée de 6 ans conformément à l'article 4 du Traité, soit jusqu'au 14 décembre 2021.

L'article 4 précise que cette durée « *pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les limites de ce qu'autorise la réglementation en vigueur.* »

Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche des chantiers de construction, soit au 3e trimestre 2020 et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux d'aménagement des espaces publics, il apparaît nécessaire de proroger la durée de la concession d'une année.

Article 2

Conformément aux articles 17.2 et 17.3 du Traité de concession, le montant prévisionnel de la rémunération de l'aménageur est augmenté de 64 000 euros, correspondant à l'augmentation de la durée de la concession.

Article 3

Afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération, conformément à l'article 13.3.3 du Traité de concession, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 200 000 euros HT au regard d'une part de la révision de la rémunération de l'aménageur et d'autre part d'une réévaluation du montant prévisionnel des travaux due essentiellement à une révision des prix (non prévu initialement au bilan d'aménagement) et des coûts supplémentaires dus à la complexité du chantier : forte co-activité avec les chantiers de bâtiments et du tramway.

Article 4

Pour permettre la gestion des trésoreries fusionnées sur un compte bancaire unique, il est nécessaire d'amender l'article 13.6 du Traité de concession.

CECI ETANT EXPOSE,

Les parties conviennent de la modification comme suit :

L'article 4 du Traité de concession :

« La concession d'aménagement est rendue exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. L'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) concédant la notifiera à l'Aménageur en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été contrôlée et validée par le représentant de l'Etat la rendant exécutoire. Elle prendra effet à compter de la date de la réception par le concessionnaire de cette notification.

Sa durée est fixée à **7 années** à compter de sa date de prise d'effet. Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les limites de ce qu'autorise la réglementation en vigueur.

(...). »

L'article 13.3 du Traité de concession :

« En application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le montant prévisionnel de la participation du concédant est fixé à **6 076 780 €** (TVA due en sus) au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant, et en fonction du bilan prévisionnel de l'opération et de l'échéancier annexé au présent traité.

(...). »

L'article 13.6 du Traité de concession :

« Le concessionnaire gère distinctement la trésorerie de l'opération au mieux de l'intérêt de l'opération en effectuant les mouvements de trésorerie nécessaires **entre les différentes opérations du concessionnaire, ou à titre onéreux** avec les comptes propres du concessionnaire ou avec un établissement financier. Les avances inter-opérations ne seront pas rémunérées.

Le concessionnaire impute à l'opération, en fonction de la situation de trésorerie réelle de l'opération, les intérêts débiteurs au taux réel pratiqué par les établissements financiers auprès desquels il sollicite des découverts **ou des emprunts**.

Dans le cas de la mise en place d'un compte bancaire dédié à l'opération, le concessionnaire impute les commissions de mouvement et les frais de gestion de compte au taux et montant réels pratiqués par l'établissement bancaire et des produits financiers au taux moyen des placements pratiqués sur l'exercice.

Dans le cas de la mise en place d'un compte bancaire unique à l'ensemble des opérations, le concessionnaire impute à l'opération :

- les commissions de mouvement et les frais de gestion de compte au prorata des seuls mouvements débiteurs de l'opération,
- les intérêts créditeurs au prorata du montant de la trésorerie de l'opération lorsqu'elle présente un solde excédentaire.

Si le concessionnaire utilise ses fonds propres pour la mise en place de ces relais, il est autorisé à imputer une rémunération au taux de $t4m + 3$ (taux moyen mensuel du marché monétaire plus trois points, formule classique pour exprimer un taux actualisé).

Les autres clauses du Traité de concession restent inchangées.

Pour le concessionnaire
Jérôme Goze

Pour le concédant
Patrick Bobet

Compte-rendu financier et d'activités

Année 2018

**Le Bouscat
Libération Centre-Ville**

SOMMAIRE

1.	Présentation de l'opération d'aménagement.....	3
1.1	Préambule	3
1.2	Cadre juridique d'intervention.....	3
1.3	Périmètre de la concession d'aménagement.....	4
1.4	Programme prévisionnel de constructions	4
1.5	Programme prévisionnel des équipements publics	5
2.	Actions menées du 1 ^e janvier au 31 décembre 2018.....	6
2.1	Procédures administratives.....	6
2.2	Etudes.....	6
2.3	Acquisitions foncières.....	6
2.4	Mise en état des sols	6
2.5	Réalisation du programme des équipements publics : maitrise d'œuvre et travaux.....	6
2.6	Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire	6
2.7	Communication / information.....	7
2.8	Actions de l'année 2018 comparées aux prévisions du CRFA 2017	7
3.	Actions à mener en 2019.....	7
3.1	Procédures administratives.....	7
3.2	Etudes.....	7
3.3	Acquisitions foncières.....	7
3.4	Mise en état des sols	7
3.5	Réalisation du programme des équipements publics : maitrise d'œuvre et travaux.....	8
3.6	Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire	8
3.7	Communication / information.....	8
4.	Analyse financière	9
4.1	Etat des dépenses et des recettes réglées au cours de l'année 2018.....	9
4.2	Prévisions des dépenses et des recettes en 2019.....	9
4.3	Participation du concédant	9
4.4	Trésorerie prévisionnelle et mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie	10
4.5	Evolution du bilan prévisionnel – commentaires des principaux écarts.....	11

1. Présentation de l'opération d'aménagement

1.1 Préambule

Le projet Libération centre-ville a pour objectifs d'articuler l'opération de reconversion des établissements Renault situés avenue de la Libération au Bouscat, appelés à laisser place à un programme mixte (logements, commerces, activité/bureaux) à dominante résidentielle associé à un programme d'espaces publics d'échelle métropolitaine en lien avec l'arrivée du tramway et en étroite relation avec le centre-ville situé à l'Est du site, ainsi qu'un projet de rénovation et de développement d'une offre de logements par Gironde Habitat sur ses propriétés (Résidence Jean Moulin).

Le projet retenu se caractérise par les éléments suivants :

- Une inscription judicieuse dans le tissu existant, avec des volumétries adaptées
- Un programme mixte comportant des logements, des commerces, des bureaux, organisé autour d'espaces publics (la place, les venelles...)
- Des logements montrant de grandes qualités : rapport intérieur/extérieur (multi orientations, espaces extérieurs, vues...), variété des typologies, équilibre entre des logements collectifs et des logements individuels...
- Une part de logements à coût maîtrisé

1.2 Cadre juridique d'intervention

Par délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, le Conseil de communauté a approuvé :

- l'opération d'aménagement 'Libération Centre-ville'
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab
- le dispositif d'avance de trésorerie
- la participation communautaire prévisionnelle

Le traité de concession 'Le Bouscat – Libération Centre-ville' a été notifié à l'aménageur le 15 décembre 2014 pour une durée de 6 ans.

Lors de l'approbation du Compte rendu financier annuel (CRFA) 2017, le conseil de Bordeaux Métropole a également approuvé le 25 janvier 2019 **l'avenant n°1 au traité de concession** qui avait pour objet :

- de préciser que les avances inter-opérations ne seront pas rémunérées.
- de créer une ligne de dépenses : « participation à l'enfouissement des lignes aériennes » et de déduire d'un montant équivalent les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fab.

Ce CRFA s'accompagne d'un **avenant n°2 au traité de concession** qui a pour objet de prolonger d'une année la durée de la concession d'aménagement, d'augmenter la participation financière de Bordeaux Métropole de 200 000 € HT et préciser les modalités d'avance de trésorerie inter-opérations. Le traité de concession a été initialement notifié pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 15 décembre 2020. Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche de l'opération de la SCI Cœur du Bouscat, soit au 3^e trimestre 2020 et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux, il est proposé de prolonger la durée de la concession d'une année.

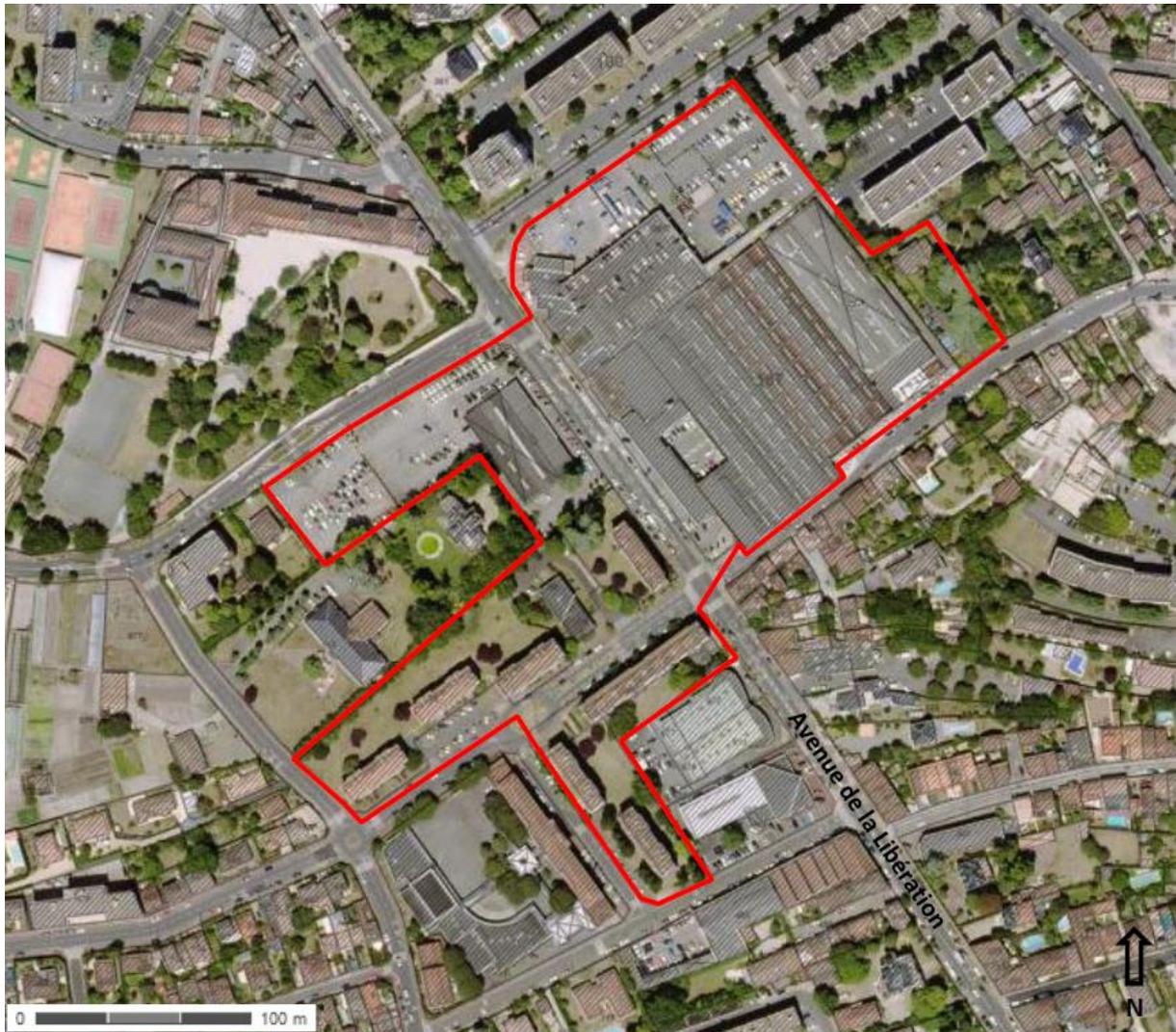
Pour rappel, cette opération se réalise hors procédure de Zone d'aménagement concerté (ZAC), dans le respect du droit commun des divisions foncières.

Une participation au financement du programme des équipements publics est convenue entre Bordeaux Métropole et les opérateurs via **des conventions de Projet urbain partenarial (PUP)** prévues à l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme :

La convention de PUP liant la Métropole et la Société civile immobilière (SCI) Cœur du Bouscat a été approuvée par le conseil de communauté le 31 octobre 2014 et signée le 16 février 2015.

La convention de PUP liant la Métropole et Gironde Habitat, dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf de 34 logements, a été approuvée par le conseil de métropole le 27 novembre 2015 et signée en décembre 2015.

1.3 Périmètre de la concession d'aménagement



1.4 Programme prévisionnel de constructions

Le programme global des constructions, correspondant aux permis de construire délivrés, développe 37 604 m² de surface de plancher comprenant :

- 438 logements composés de :

- 112 en locatif social
- 27 en accession sociale
- 196 en libre
- 103 en résidence services seniors

- 4 634 m² de surface de plancher de commerces et activités

- 154 logements existants réhabilités et bénéficiant tous d'une extension d'environ 12 m².

1.5 Programme prévisionnel des équipements publics

Le programme d'une emprise globale prévisionnelle d'environ 15 400 m², se décline comme suit :

- le 'petit espace métropolitain', espace d'échelle métropolitaine d'interconnexion entre tramway et l'opération d'aménagement, à vocation de modes doux et usages apaisés,
- la nouvelle voie à sens unique Nord Sud en limite Est de l'opération,
- l'élargissement Sud de la rue du 8 mai 1945 au droit de l'opération dont le socle en rez-de-chaussée se destine à des usages de services et commerciaux,
- l'élargissement Nord de la rue Paul Bert, en regard de l'Emplacement Réservé de voirie identifié au Plu sous le n° T645,
- le recalibrage Sud de la rue R. Lavigne, régularisant sa largeur d'emprise à l'instar de sa partie ouest,
- la rue nouvelle Castéja, permettant de désenclaver la propriété Castéja à l'Est de l'îlot et desservir les nouveaux programmes immobiliers faisant front sur l'avenue de la Libération et les nouveaux logements de la Résidence Jean Moulin,
- la nouvelle aire de stationnement sur l'emprise du Centre communal d'action sociale (CCAS)



2. Actions menées du 1^e janvier au 31 décembre 2018

2.1 Procédures administratives

Sans objet

2.2 Etudes

Aucune étude, hors maîtrise d'œuvre (cf article 2.5), n'a été nécessaire en 2018.

2.3 Acquisitions foncières

La Fab a acquis le 21 décembre 2018 les emprises nécessaires à la réalisation des espaces publics à la SCI Cœur du Bouscat pour un montant de 401 954 € HT.

2.4 Mise en état des sols

Aucune intervention de mise en état des sols sous maîtrise d'ouvrage de la Fab n'a été nécessaire en 2018.

2.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

La Fab a notifié les 4 marchés de travaux :

- lot 1 : Voirie et réseaux divers (VRD) aux entreprises Eiffage route et Sols aquitaine, le 26 avril 2018
- lot 2 : éclairage public à l'entreprise Sobeca, le 22 mars 2018
- lot 3 : aménagements paysagers à l'entreprise Antoine espaces verts, le 22 mars 2018
- ainsi que le marché de fontainerie à l'entreprise Belle environnement, le 21 mars 2018

Suite à la période de préparation, les travaux ont démarré le 27 aout 2018 en forte co-activité avec les chantiers de construction de la SCI Cœur du Bouscat, de Gironde Habitat et des travaux de réalisation de la ligne D du tramway avenue de la Libération.

Au 31 décembre 2018, les travaux d'assainissement sont réalisés à environ 50%, et les travaux de terrassement et de réseaux divers ont avancés majoritairement sur les secteurs prioritaires en terme de livraison, soit la rue Casteja, les venelles de la phase 1 et le Petit espace métropolitain (PEM).

La Société de gestion de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux (SGAC) est également intervenue pour le compte de la Fab pour les raccordements d'eaux pluviales et eaux usées avenue du 8 mai 45.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, la Fab est accompagnée

- du groupement de maîtrise d'œuvre Base, Suez consulting et Les éclaireurs pour la réalisation des espaces publics,
- du fontainier BLD Waterdesign pour la réalisation de la fontaine,
- de Forsec coordonnateur Coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSSPS) (marché notifié le 22 janvier 2018)
- et Artelia, Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) inter chantiers.

2.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

Aucune action de commercialisation n'a été nécessaire en 2018.

2.7 Communication / information

Aucune action de communication ou d'information sous maîtrise d'ouvrage de la Fab n'a été nécessaire en 2018.

2.8 Actions de l'année 2018 comparées aux prévisions du CRFA 2017

En conclusion, les réalisations sont conformes aux prévisions. L'ensemble des actions prévues au CRFA 2017 ont pu être mises en œuvre sur l'année.



Architecte : agence Leibar et Seigneurin

3. Actions à mener en 2019

3.1 Procédures administratives

Aucune procédure administrative n'est envisagée par la Fab sur 2019.

3.2 Etudes

Aucune étude, hors maîtrise d'œuvre (cf article 3.5), n'est programmée pour l'année 2019.

3.3 Acquisitions foncières

Toutes les acquisitions foncières nécessaires dans le cadre de cette opération sont réalisées.

3.4 Mise en état des sols

Toutes les interventions de mise en état des sols sous maîtrise d'ouvrage de la Fab sont réalisées.

3.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

Les travaux d'aménagement des espaces publics (voirie, réseaux, espaces verts, mobilier urbain...) se poursuivront en 2019 en prévision de la livraison de la première tranche de l'opération de la SCI Cœur du Bouscat (juin 2019) et du bâtiment neuf de Gironde Habitat (avril 2019).

3.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

L'ensemble des permis de construire ont été délivrés et les cessions foncières régularisées.

3.7 Communication / information

L'aménageur organisera/participera autant que nécessaire aux différents formats d'informations, de communication de l'avancement de l'opération.



Architecte : agence Leibar et Seigneurin

4. Analyse financière

4.1 Etat des dépenses et des recettes réglées au cours de l'année 2018

Les dépenses pour l'année 2018 correspondent à :

FONCIER : acquisition des emprises des espaces publics à la SCI Cœur du Bouscat.

TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES : travaux de VRD et de concessionnaires réseaux (SGAC) et honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics (Assistance au contrat de travaux ACT), de maîtrise d'œuvre de fontainerie (ACT), d'OPC inter chantiers et de CSPS.

AMENAGEUR : rémunération forfaitaire annuelle

FRAIS DIVERS : Frais de gestion bancaire

Ces dépenses s'élèvent à 1 354 639 € TTC.

Les recettes pour l'année 2018 correspondent à :

La participation financière du concédant.

Les produits financiers dus à une trésorerie positive.

Ces recettes s'élèvent à 1 550 277 € TTC.

4.2 Prévisions des dépenses et des recettes en 2019

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2019 correspondent à :

Les honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics et fontainerie : suivi de chantier.

Les honoraires de l'OPC inter chantier.

Les honoraires de CSPS.

Les travaux d'aménagement des espaces publics et fontainerie et concessionnaires réseaux.

La participation à l'enfouissement des lignes aériennes rue Paul Bert.

La rémunération forfaitaire de l'aménageur.

Les frais divers, impôts fonciers...

Ces dépenses s'élèvent prévisionnellement à 3 235 508 € TTC.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2019 correspondent à :

La participation financière du concédant.

Ces recettes s'élèvent prévisionnellement à 3 803 205 € TTC.

4.3 Participation du concédant

La somme de 1 545 526 € correspondant à la participation du concédant au titre de l'année 2017 a été perçue en 2018.

L'appel de fonds de la participation du concédant d'un montant de 1 786 375 € TTC au titre de l'année 2018 a été effectué. La somme n'a pas été versée au 31 décembre 2018.

Au regard des dates prévisionnelles de livraison de la deuxième tranche de l'opération de la SCI Cœur du Bouscat, soit au 3e trimestre 2020 et considérant les délais administratifs de clôture postérieurement à la réception des derniers travaux, il est proposé de prolonger la durée de la concession d'une année. De plus, le montant prévisionnel des travaux est légèrement réévalué essentiellement afin d'intégrer la révision des prix (non prévu initialement au bilan d'aménagement) et des coûts supplémentaires dus à la complexité du chantier : forte coactivité avec les chantiers de bâtiments et du tramway.

L'ensemble des cessions de charges foncières étant soldé, les recettes prévisionnelles de l'opération sont les participations financières de Bordeaux Métropole uniquement. Par conséquent, afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération, la participation financière de Bordeaux Métropole est augmentée de 200 000 euros HT.

Le rythme de versement de la participation est inchangé pour les années 2019 et 2020 :

En € TTC :

2019 : 2 016 830 € + 1 786 375 € (au titre de l'année 2018 versée en 2019), soit 3 803 205 € au bilan

2020 : 446 386 €

2021 : 240 000 €

Pour rappel, ces versements correspondent, en grande partie, au reversement des participations perçues par Bordeaux Métropole au titre des conventions de PUP dont le montant global est renseigné en annexe sur le bilan consolidé Bordeaux Métropole.

4.4 Trésorerie prévisionnelle et mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie

Au 31 décembre 2018, la trésorerie présente un solde positif de 819 950 € TTC.

Conformément à la convention d'avance de trésorerie, le concédant a versé une avance de 299 500 € en 2014. L'échéancier de remboursement de cette avance n'est pas modifié. Aucun emprunt bancaire n'est prévu à ce jour.

Conformément à l'article 13.6 du traité de concession, le concessionnaire pourra effectuer des mouvements de trésorerie entre les différentes opérations concédées par la métropole dans l'intérêt de chaque opération. La trésorerie positive pourra être utilisée au profit d'autres opérations. Ainsi, à compter de 2019 du fait de la fongibilité des trésoreries, l'excédent de trésorerie à hauteur de 1 441 920 € en 2019, couvrira les besoins éventuels d'autres opérations concédées.

4.5 Evolution du bilan prévisionnel – commentaires des principaux écarts

Le détail des écarts est commenté en annexe.

La variation totale des dépenses et recettes entre le CRFA 2017 et celui de 2018 s'élève à + 204 750 € HT.

Cela correspond à une augmentation du coût prévisionnel des travaux de VRD et d'une augmentation de la rémunération de l'aménageur (prolongation de la concession d'une année).

Annexes

Le plan de trésorerie actualisé au 31/12/2018

Le bilan prévisionnel actualisé

Le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice

Le bilan consolidé de Bordeaux Métropole

Le suivi des heures d'insertion

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2018

PLAN DE TRESORERIE ACTUALISE

exprimé en €

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
ETUDES	-	-	-
FONCIER	670 080	83 141	753 222
travaux	65 554	13 111	78 665
honoraires	6 270	1 254	7 524
aléas	-	-	-
MISE EN ETAT DES SOLS	71 824	14 365	86 189
PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES	83 200	-	83 200
travaux	4 619 772	923 364	5 543 136
honoraires	507 047	101 409	608 457
aléas	-	-	-
TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	5 126 819	1 024 773	6 151 592
AMENAGEUR	448 000	-	448 000
divers	23 490	325	23 815
impôts fonciers	14 624	-	14 624
assurances	-	-	-
FRAIS DIVERS	38 114	325	38 439
TVA à reverser		112 002	112 002
TOTAL DEPENSES	6 438 038	1 234 606	7 672 644

RECETTES

CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	350 000	19 250	369 250
PARTICIPATION BM AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	6 076 780	1 215 356	7 292 136
PRODUITS FINANCIERS	11 058		11 058
AUTRES RECETTES	200		200
TOTAL RECETTES	6 438 038	1 234 606	7 672 644

SOLDE	0	-	0	0
-------	---	---	---	---

Solde cumulé

Avance de trésorerie BM

Avance inter opérations

Trésorerie

Réglié			Prévisionnel		
cumulé au 31/12/2017	2018	cumulé au 31/12/2018	2019	2020	2021
-		-			
260 991	492 231	753 222	-	-	-
78 665	-	78 665			
7 524	-	7 524			
-	-	-			
86 189		86 189	-	-	-
			83 200		
350 467	451 640	802 107	3 000 000	1 291 963	449 066
220 332	106 600	326 932	140 762	140 762	
-	-	-	-	-	-
570 799	558 240	1 129 039	3 140 762	1 432 725	449 066
194 753	64 000	258 753	64 000	64 000	61 247
5 465	1 286	6 751	5 688	5 688	5 688
-			5 000	5 000	4 624
-					
5 465	1 286	6 751	10 688	10 688	10 312
135 497	238 883	374 380	- 63 143	- 164 353	- 34 882
1 253 693	1 354 639	2 608 333	3 235 508	1 343 061	485 743
369 250		369 250	-	-	-
1 257 021	1 545 526	2 802 547	3 803 205	446 385	240 000
6 307	4 751	11 058			
200	-	200			
1 632 778	1 550 277	3 183 055	3 803 205	446 385	240 000
379 085	195 638	574 722	567 697	- 896 676	- 245 743
667 391		574 722	1 142 420	245 744	0
299 500				- 299 500	-
	- 54 272		54 272		
678 585	141 365	819 950	1 441 920	245 744	0

Le Bouscat - Libération centre ville

COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2018

exprimé en €

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

	CRFA 2017			CRFA 2018			Ecart HT	Commentaires
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC		
DEPENSES								
ETUDES	0	0	0	0	0	0	0	
FONCIER	694 186	89 795	783 981	670 080	83 141	753 222	-24 106	ajusté aux frais réels
travaux	65 554	13 111	78 665	65 554	13 111	78 665	0	
honoraires	6 270	1 254	7 524	6 270	1 254	7 524	0	
aléas	0	0	0	0	0	0	0	
MISE EN ETAT DES SOLS	71 824	14 365	86 189	71 824	14 365	86 189	0	
PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES	83 200	0	83 200	83 200	0	83 200	0	
travaux	4 177 314	834 872	5 012 186	4 619 772	923 364	5 543 136	442 458	révisions non prévus dans le bilan initial, couts supplémentaires dus à la complexité du chantier
honoraires	436 414	87 283	523 696	507 047	101 409	608 457	70 633	augmentation du cout prévisionnel, notamment du suivi OPC
aléas	298 236	59 647	357 883	0	0	0	-298 236	montant basculé dans les lignes travaux et honoraires
TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES	4 911 964	981 802	5 893 766	5 126 819	1 024 773	6 151 592	214 856	
AMENAGEUR	384 000	0	384 000	448 000	0	448 000	64 000	conformément à l'avenant n°2 à la concession: une année de prolongation
divers	23 490	325	23 815	23 490	325	23 815	0	
impôts fonciers	14 624	0	14 624	14 624	0	14 624	0	
assurances	50 000	0	50 000	0	0	0	-50 000	pas de frais à imputer à l'opération, montant basculé dans la ligne travaux
FRAIS DIVERS	88 114	325	88 439	38 114	325	38 439	-50 000	
TVA à reverser	0	108 320	108 320	0	112 002	112 002	0	
TOTAL DEPENSES	6 233 288	1 194 606	7 427 894	6 438 038	1 234 606	7 672 644	204 750	
RECETTES								
CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	350 000	19 250	369 250	350 000	19 250	369 250	0	
PARTICIPATION BM AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	5 876 780	1 175 356	7 052 136	6 076 780	1 215 356	7 292 136	200 000	augmentation due à la révision du cout des travaux et à la prolongation de la concession
PRODUITS FINANCIERS	6 307	0	6 307	11 058	0	11 058	4 750	nouvelle recette financière due à une trésorerie positive, n'était pas quantifiée au CRFA 2017
AUTRES RECETTES	200	0	200	200	0	200	0	
TOTAL RECETTES	6 233 288	1 194 606	7 427 894	6 438 038	1 234 606	7 672 644	204 750	
SOLDE	0	-0	-0	0	-0	0	0	

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - 2018

1- ACQUISITIONS 2018

cadastre	adresse	surface terrain (m²)	état	propriétaire	nature	date	montant € TTC	frais € TTC
AT 393, AT 395, AT 396, AT 397, AT 403, AT 404, AT 420, AT 421, AT 425, AT 426, AT 439, AT 440, AT 443	avenue de la Libération, Le Bouscat	12 773		SCI Cœur du Bouscat	terrain nu	21/12/2018	482 344,80	10 200,00

2- CESSIONS 2018

cadastre	adresse	surface terrain (m²)	m² SDP	acquéreur	programme	date	montant € HT	montant € TTC

BILAN CONSOLIDE POUR BORDEAUX METROPOLE

DEPENSES	€ HT	TVA	€ TTC	RECETTES	€ HT	TVA	€ TTC
Participation Bordeaux Métropole à la concession d'aménagement affectée aux équipements publics	6 076 780	1 215 356	7 292 136	Participations constructeurs dans le cadre de PUP	3 654 275		3 654 275
fonds de concours à la Ville au titre de la convention commune BM	64 327		64 327	Participation communale au titre des équipements publics de compétence communale (convention)	739 844	147 969	887 813
reversement à la Ville de la participation PUP aux équipements communaux	407 728		407 728	participation de l'opération d'aménagement à l'enfouissement des lignes aériennes	83 200		83 200
enfouissement des lignes aériennes	70 200	13 000	83 200				
TOTAL DEPENSES	6 619 035	1 228 356	7 847 391	TOTAL RECETTES	4 477 319	147 969	4 625 288
Reste à charge Bordeaux Métropole			3 222 103				

CRFA 2018 Le Bouscat Libération centre-ville

Suivi heures insertion

Type de marchés	Marchés par lots	Entreprises attributaires	Durée des marchés	MONTANT (HT)	Heures insertion	
					prévues	réalisées
TRAVAUX	Lot 1 VRD	Eiffage route	24 mois	2 370 000,00	1 500	(en cours)
TRAVAUX	LOT 2 Eclairage	Sobeca	24 mois	287 733,92	120	(en cours)
TRAVAUX	LOT 3 Aménagements paysagers	Antoine espaces verts	24 mois	461 540,81	600	(en cours)